

**SEANCE du : 20 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

**Secrétaire de séance :** Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

B D C R

**Vote des tarifs de restauration à compter de septembre 2022**

Le Conseil Municipal de Bressuire doit se prononcer sur l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire pour la période de septembre 2022 à juillet 2023 selon le tableau présenté ci-dessous.

CATÉGORIES	TARIFS SEPTEMBRE 2021	PROPOSITION TARIFS SEPTEMBRE 2022
Restauration primaire et maternelle	3,05€	3.10 €
Restauration Primaire et maternelle enfants hors commune	4,10 €	4.20 €
Stagiaires (enseignement secondaire 1er cycle) apprentis	4,80 €	4.90 €
Adultes, enseignants étudiants en enseignement supérieur	7,30 €	7.50 €
vente de repas pour le CSC et divers ALSH associatifs	4,05 €	4.10 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** les tarifs ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire  
  
Emmanuelle MENARD

